

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 AVRIL 2021 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s:

BELLEBOUCHE Dominique, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANCKRIET Céline, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : BOGAERTS Francine à FOURNET Freddy, FONTAINE Vincent à DELATTRE Gilles

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine, VASSEUR David

➔ Présents : 10 – Absents : 3 - Pouvoirs : 2

Avant le début de la réunion, M. Thiney est venu présenter son successeur, le docteur Leguille Simon qui prendra ses fonctions à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Licour Claudine a été élue secrétaire de séance.

1-Approbation du compte de gestion 2020 (2021.04.01BP)

M. le Maire rappelle que le compte de gestion émane de la trésorerie. Il en expose les chiffres essentiels.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total sections
Recettes	251.404,62 €	1.230.848,30 €	1.482.252,92 €
Dépenses	467.465,37 €	957.425,80 €	1.424.891,17 €
Résultat	Déficit : 216.060,75 €	Excédent : 273.422,50 €	Déficit : 57.361,75 €

	Résultat exercice 2019	Part investiss. 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-203.506,57 €		-216.060,75 €	-419.567,32 €
Fonctionnement	1.922.337,37 €	203.506,57 €	273.422,50 €	1.992.253,30 €
Total	1.718.830,80 €	203.506,57 €	57.361,75 €	1.572.685,98 €

M. le Maire demande de valider le compte de gestion de la trésorerie de Flixecourt

➔ Vote 12 pour

2- Vote du compte administratif 2020 (2021.04.02BP)

M. le Maire demande au conseil d'élire le président de séance pour exposer le compte administratif. Mme Licour est élue à l'unanimité. Elle expose la présentation générale.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	957.425,80 €	1.230.848,30 €
Section d'investissement	467.465,37 €	251.404,62 €
Report de l'exercice		
Section de fonctionnement		1.718.830,80 €
Section d'investissement	203.506,57 €	

		Dépenses	Recettes	
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	957.425,80 €	2.949.679,10 €	
	Section d'investissement	670.971,94 €	251.404,62 €	
	Total cumulé	1.628.397,74 €	3.201.083,72 €	1.572.685,98 €

Nous retrouvons bien le solde cumulé comme sur le compte de gestion de la trésorerie. Mme Licour demande au conseil de valider les comptes.

→ Vote 11 pour (M. le Maire étant sorti de la salle)

3- Affectation du résultat 2020 (2021.04.03BP)

M. le Maire explique les résultats de 2020 et les chiffres placés au compte 1068 et au 002. La trésorière demande d'affecter le résultat au compte 1068 et au 001 car le résultat d'exercice d'investissement est déficitaire, soit 57.084,03 € au 001 (DI) et au 1068 (RI) et 225.990,54 € au compte 002

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	1.992.253,30€
Affectation obligatoire :	419.567,32€
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.572.685,98€
Total affecté au c/1068	419.567,32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

→Vote : 12 pour

4- Vote du 1259 - Taxes (2021.04.04BP)

M. le Maire explique qu'auparavant, le conseil votait le document dénommé 1259 qui comportait les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti). Avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, une compensation a été créée pour les communes en intégrant le pourcentage de la taxe foncière bâti du département. Le nouveau taux pour la taxe foncière sur le bâti serait de 54,53%. Pour bien comprendre, il faut reprendre le taux communal 2020 (28,99%) auquel s'ajoute le taux départemental (25,54%) soit 54,53 %. Le taux de la taxe foncière sur le non bâti reste à 40,90 %. Toutefois, il subsiste encore une taxe d'habitation mais elle est infime. Elles concernent les résidences secondaires.

Avec cette nouvelle présentation du formulaire 1259, la refonte de la taxe d'habitation et la compensation sur la taxe foncière, M. le Maire propose de laisser en l'état les taux d'imposition la première année. Il vaut mieux être prudent, d'autant qu'un coefficient correcteur va être fixé et gèlera les taux et données pour les années futures.

→Vote 12 pour

5- Affectation du produit des concessions de cimetières (2021.03.13BP)

M. Le Maire rappelle que jusqu'alors, le produit des concessions était réparti à deux tiers pour le budget principal et un tiers pour le CCAS. Il s'avère que cette répartition a été abrogée il y a quelques années. Dès lors, les collectivités étaient invitées à faire part de leur choix sur cette répartition. L'entretien du cimetière coûte cher au budget principal et non au CCAS. Il serait donc logique que les produits reviennent à ce budget uniquement. M. le Maire propose ainsi que le produit des concession de cimetières soit dorénavant versé sur le budget principal.

→Vote 12 pour

6- Vote du budget primitif du budget communal (2021.04.05BP)

M. le Maire demande de prendre la page 7 et la page 9 afin de survoler les dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement. Il les énumère et répond aux éventuelles questions des conseillers. Le budget est voté en équilibre à hauteur de 2.770.000 € en section de fonctionnement et 2.100.000 € en section d'investissement.

→Vote 12 pour

7- Subvention du BP vers le CCAS (2021.04.06BP)

Comme chaque année, le budget communal participe au budget du CCAS. Cette année, le maire propose de renouveler la subvention à hauteur de 13.000 €

→Vote 12 pour

8- Subvention aux associations (2021.04.07BP)

M. le Maire explique que la subvention versée aux associations est une subvention de fonctionnement. Il est vrai que l'année 2020, frappée par la crise sanitaire, n'a pas permis aux associations de proposer leurs activités comme les autres années. Pour montrer la solidarité de la commune envers elles, le maire propose de ne pas baisser les subventions et de les reconduire à l'identique, en espérant que l'année 2021 permettra une issue positive.

→Vote 12 pour

9- Affectation du résultat 2020 Budget EAU (2021.04.08EAU)

Lors de la dernière séance du 18 mars, le conseil avait voté l'affectation de résultat 2020 pour le budget EAU. Il s'avère que le tableau a été tronqué d'une ligne, faussant ainsi le résultat. Il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération 2021.03.03EAU.

	Résultat CA	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	372,82		-57.456,85	-57.084,03
FONCT	192.080,73		33.909,81	225.990,54
				168.906,51

L'affectation de résultat 2020 pour le budget EAU est donc 168.906,51 €

→Vote 12 pour

10- Décision modificative DM1 (2021.04.09EAU)

L'affectation du résultat a une conséquence sur le budget primitif. Il y a lieu de prendre une décision modificative afin de garder le budget équilibré.

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Dépenses de fonctionnement Chapitre 11, article 61523 : -1.000 € Chapitre 042, article 6811 : + 1.000 €	Recettes de fonctionnement Chapitre 002, article 002 : -57.084,03€ Chapitre 70, article 704 : + 57.084,03 €

→Vote 12 pour

11- Modifications des statuts de la CCNS (2021.04.10BP)

La communauté de Communes Nièvre et Somme a pris une nouvelle compétence dénommée « mobilité ». Elle devait la prendre maintenant, même si à ce jour, elle n'en a pas l'utilité, sinon, il n'aurait plus été possible de prendre cette compétence ultérieurement. Comme la commune de Saint-Sauveur est adhérente de la CCNS, elle doit approuver le changement de statuts, incluant cette nouvelle compétence.

→Vote : pour : 12

12- Logement communal

Un logement communal s'est libéré, le locataire était sous tutelle (association tutélaire de la Somme).

Suite aux dégradations, le conseil s'accorde pour demander 10.000 € pour les réparations à l'ATS.

→Vote : pour : 12

D'ailleurs, en allant faire l'état des lieux, M. le Maire a jugé que la cheminée était extrêmement menaçante. Il a ainsi demandé une intervention à l'entreprise MILLE afin de faire démonter la cheminée et éviter tout accident. Il va falloir certainement poser un échafaudage. Le Maire propose de prendre une délibération de principe afin que l'entreprise MILLE puisse mettre en sécurité le logement communal et mettre à terre la cheminée.

→Vote : pour : 12 (**2021.04.12BP**)

13- Aire de jeux pédagogiques (2021.04.11BP)

Suite à la rénovation et au rafraichissement du jeu appelé « cabane de l'ours », M. le Maire propose d'y ajouter un jeu pour les plus petits et d'agrémenter les alentours en installant une table couverte, afin que les parents puissent profiter des lieux avec leurs enfants.

Des jeux pédagogiques ont été choisis dans le catalogue de la société SEMIO

Une tortue sur ressort : 670,39 €HT

Table couverte : 852,08 € HT

Dalles pour jeu sur ressort : 496,34 € HT

➔Vote : pour : 12

14- Points divers

*** La fibre**

Elle arrive dans la commune. M. le Maire a reçu dans la journée l'information que la fibre arrivait dans le village. Les travaux sont mandatés par Somme Numérique qui prend tout en charge. Les propriétaires des maisons concernées vont être contactés afin d'autoriser le passage de câble en façade et la pose de boitier.

*** CNAS (comité national d'actions sociales)**

M. Lefebvre informe qu'il a été à une réunion concernant le CNAS. Il a fait part des remarques que les agents (par le biais de sa représentante) avaient souhaité. Par ailleurs, M. Lefebvre a été élu au niveau départemental du CNAS.

*** CAT Flixecourt**

Mme Bellebouche signale quant à elle avoir été élue au bureau de l'Esat de Flixecourt.

*** Pâques différent**

Mme Decerf relate que Pâques s'est déroulé différemment que les autres années à cause de la crise sanitaire. Toutefois, il y a eu beaucoup de sourires au passage des cloches dans les écoles. Mme Bellebouche estime que ce genre de manifestations n'est pas assez mis en valeur. Il faudrait peut-être avoir un relais dans le courrier picard.

*** Coupures de courant**

M. le Maire revient sur les coupures de courant qui ont été fortement désagréables. Elles seraient dues à un souci de haute tension à Poulainville. La commune ne peut malheureusement rien faire dans ces cas-là à part subir comme tous ses habitants.

M. le Maire rappelle que l'accueil des nouveaux habitants est fixé au jeudi 20 mai 2021, si la situation sanitaire le permet.

Prochain conseil : MERCREDI 19 MAI 2021 à 20H00

Le Maire

Le Conseil Municipal

